

Les principales décisions du Comité de pilotage du 2 février 2009

- Mme Renée HUMBERT, Maire de Lamadeleine-val-des-Anges, est désignée à l'unanimité des représentants des collectivités locales comme présidente du Comité de Pilotage,
- La désignation du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté en tant qu'animateur du site est renouvelée,
- Le comité de pilotage s'est prononcé favorablement pour une révision du périmètre du site :



photo CRPF de Franche-Comté

- ➔ pour rendre possible la contractualisation en périphérie du site, inclure la totalité des parcelles cadastrales et unités de gestion qui sont aujourd'hui traversées par le périmètre.
 - ➔ en fonction des résultats de l'étude « oiseaux » lancée sur le site en 2009, désigner le site au titre de la directive « oiseaux » et adapter le périmètre pour y inclure les unités paysagères favorables aux espèces d'intérêt communautaire recensés par cette étude. Une consultation officielle des collectivités est nécessaire.
- Pour recueillir les derniers avis des acteurs locaux, le projet de charte Natura 2000 a été présenté au comité. Il se prononcera en fin d'année sur sa validation.

Autres éléments d'actualités

Par arrêté du Ministre de l'écologie de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire le « site Natura 2000 Forêts et ruisseaux du piémont vosgien dans le Territoire de Belfort » a été désigné, le 27 mai dernier, « **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** ». Il fait partie des 24 premières ZSC franc-comtoises ainsi désignées.

La direction régionale de l'environnement (DIREN) convie annuellement les opérateurs Natura 2000 francs-comtois et l'ensemble des partenaires régionaux à une journée d'échange et de restitution d'avancement du réseau Natura 2000.

Cette année, la journée Natura 2000 Franche-Comté se déroulera le 15 septembre sur le site Natura 2000 du piémont vosgien.



photos CRPF de Franche-Comté

La Coronelle Lisse

Coronella austriaca – espèce de l'annexe IV de la directive « Habitats » (protection nationale) présente sur le site

Elle chasse activement d'autres reptiles (orvets, Lézards...) pour se nourrir. Elle occupe les habitats rocheux éboulis, escarpements rocheux du site du piémont vosgien (Blancs murger à Riervecemont notamment)

Des panneaux Natura 2000 pour informer les usagers des espaces naturels...

Le premier contrat Natura 2000 engagé par une commune a été signé début 2009. En forêt communale de Lamadeleine-Val-des-Anges, un hectare de hêtraie-sapinière (îlot de sénescence) et des arbres intéressants pour la biodiversité (arbres isolés) sont réservés pour une période de 30 ans. Cette action a pour but d'augmenter la proportion de très vieux arbres vivants et les bois morts de gros diamètre, support durable de cavités et de lieux de vie pour beaucoup d'espèces.

En complément de ce dispositif deux panneaux ont été financés. Ils informent les utilisateurs de la forêt des engagements pris par la commune et les sensibilisent au patrimoine naturel forestier local (voir ci-dessous) Les panneaux et la perte de revenu liée aux arbres réservés est financé sur des crédits Européens et d'Etat (5 400 € pour le cas présent).

Ce contrat a été monté avec l'appui du CRPF, animateur du site et de l'ONF gestionnaire de la forêt.

CONTRAT NATURA 2000 DE LA FORÊT COMMUNALE DE LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES

Natura 2000 Forêts et ruisseaux du piémont vosgien dans le Territoire de Belfort

Statut : ZSC

Création : 27 mai 2009

Code : FR4301348

Quelques chiffres

Superficie : 100 ha

Altitude : 200 m

Code : FR4301348

La commune de Lamadeleine-Val-des-Anges fait partie du Site Natura 2000 Forêts et ruisseaux du piémont vosgien. Le contrat Natura 2000 engage la commune à consacrer pendant 30 ans des arbres présentant des particularités intéressantes pour la conservation de la biodiversité (arbres isolés) et à ne pas opérer de coupe pendant 30 ans dans un îlot de vieillissement.

Pour augmenter la proportion de bois mort et d'arbres à cavité, la commune de Lamadeleine-Val-des-Anges s'est engagée à consacrer pendant 30 ans des arbres présentant des particularités intéressantes pour la conservation de la biodiversité (arbres isolés) et à ne pas opérer de coupe pendant 30 ans dans un îlot de vieillissement.

En coup d'espèces commensales de bois, champignons, insectes... sont dépendantes du stade précis de décomposition du bois (le bois mourant à la complète décomposition). Le moussu leur permet de s'y développer.

Les arbres creux, ayant une fente ou une cavité jouent un rôle important pour d'autres groupes : mammifères, oiseaux...

La conservation de cette biodiversité passe par la présence d'une proportion plus importante d'arbres vieillissants et de bois mort en forêt.

La forêt communale présente plusieurs milieux naturels remarquables :

- l'Aulnaie-hêtraie-épicéa à Bellefleur des bois est un habitat sensible et peu recouvert (moins de 2 % de la surface forestière du site) installée le long des cours d'eau et aux élévations montagneuses. Il est caractérisé par un peuplement forestier et une flore supportant un sol calcaire, frais à humide (saule glutineux, hêtre commun, érable syriac, amélanchier, ...).
- la hêtraie-épicéa, très recouverte, caractéristique des altitudes montagneuses, est, quant à elle, installée sur des sols plus ou moins secs.
- d'autres habitats, plus ponctuels, jouent de la diversité en forêt. Qu'il s'agisse d'habitats de hautes herbes au niveau des sources ou d'association de mousses et de fougères installées sur les escarpements rocheux ou sur les éboulis de surface... ils représentent tous une flore et une faune adaptées aux particularités du milieu (selon l'ambiance climatique).

Site Natura 2000 Forêts et ruisseaux du piémont vosgien FR4301348

Contacts : Bénéficiaire du contrat : Commune de Lamadeleine-Val-Des-Anges

Animateur Natura 2000 : Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté avec l'appui de l'Office National des Forêts

DIREN de Franche-Comté et DDEA du Territoire de Belfort

La forêt fait partie de votre patrimoine, aidez-nous à la préserver. Merci

Des franchisements de cours d'eau aménagés...

Les propriétaires (privés ou publics) et les exploitants forestiers sont, de façon récurrente, confrontés à la problématique du franchissement des cours d'eau, notamment en tête de bassin versant (cas sur le piémont vosgien). Devant les risques de dégradation des berges, de libération en grande quantité de matières en suspension qui colmatent les fonds graveleux des ruisseaux (habitat de la truite, du chabot et de l'écrevisse à pieds blancs) lors des opérations de débardage, ils sont incités à prévoir des franchissements (nouveaux ou existants) adaptés aux enjeux locaux.

Aujourd'hui et grâce aux expériences acquises sur le piémont dans le cadre du Programme LIFE « Ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée », il existe des techniques (pont bois, aménagement de buses existantes) et des moyens mobilisables (contrat Natura 2000) sur le site du piémont pour répondre à ces enjeux, tout en conservant l'intérêt et l'efficacité de l'ouvrage de franchissement.

Remplacement d'un ouvrage existant non adapté aux enjeux du site...

Un ouvrage existant constitué d'une buse noyée dans du béton permettait de franchir à gué la Sainte Catherine pour accéder à une parcelle forestière de la commune de Rougemont-Le-Château. Ce franchissement, pouvant limiter la libre circulation de certaines espèces comme le chabot et les espèces dites « marcheuses » (invertébrés benthiques, écrevisses...), a été remplacé par un pont en bois non traité. D'une largeur de 4 m, il est conçu pour supporter une charge de 15 tonnes (ouvrage réalisé par une entreprise locale avec du bois prélevé à proximité)



Coût des travaux :

Suppression de l'ouvrage existant 120 € HT

Réalisation du pont avec bois issus du massif forestier et pose 3 640 € HT (dans certains cas, le détournement de la desserte ajoute un coût supplémentaire)



Opération de débardage

Pour un ouvrage de type buse, qui isole les populations d'espèces...

Il est possible de restaurer la libre circulation de la faune aquatique sans remplacer l'ouvrage existant mais en l'aménageant avec un système type « passe à poissons » installé dans la buse. Il permet d'augmenter la lame d'eau à l'intérieur de la buse et de « casser » la vitesse du courant, qui pour certains ouvrages, peut dépasser 4 m/s. A l'aval de la buse, s'il existe une chute d'eau rédhitoire (> 30 cm), il convient de réaliser un ou plusieurs bassins destinés à remonter le niveau du cours d'eau à hauteur de la buse. Des aménagements de ce type ont été réalisés en amont du hameau de Saint-Nicolas.



photo ONF

Coût du dispositif :

Aménagement intérieur 3 200 € HT

Bassins aval 2 300 € HT (dans certains cas le remplacement de l'ouvrage par une arche métallique ou bétonnée peut-être envisagé)

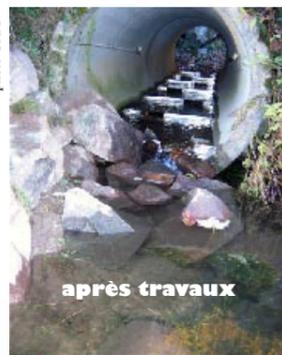


photo CRPF

après travaux



Le site NATURA 2000



“Forêts et ruisseaux du piémont vosgien dans le Territoire de Belfort”

Lettre info n°3

le mot de la présidente du comité de pilotage

Natura 2000... « Mais qu'est ce qu'ils vont encore nous interdire ! Ca y est on ne va plus pouvoir chasser, plus pêcher, plus construire où on veut, enfin ça va être la galère si on fait partie du réseau »

Moi aussi je pensais cela, puis je me suis intéressée à ce nouveau réseau, je suis allée à une journée d'échange sur le site NATURA 2000 du Piémont Vosgien le 22 mai 2008 à Rougegoutte, Rougemont le Château.

Là, j'ai vu les mesures prises pour préserver, valoriser notre patrimoine naturel sans contrainte, simplement un échange de bons procédés. Là un pont pour préserver les zones humides, là une buse aménagée pour faciliter la circulation de la faune aquatique, ailleurs un îlot de vieillissement, des arbres isolés pour préserver les espèces inféodées aux vieux gros bois.

J'ai compris que nous, les ruraux, si nous ne prenons pas « le taureau par les cornes », les choses vont nous être imposées alors que l'on peut discuter, échanger, proposer des actions pour sauvegarder notre patrimoine.

J'ai donc proposé au Conseil Municipal de créer un îlot de vieillissement dans notre commune. A Lamadeleine Val des Anges, la discussion a été âpre. Les chasseurs pensaient que leur activité serait remise en cause. Ils ont eu connaissance de l'article L 414.1 du code de l'environnement qui indique explicitement que les mesures prises dans le cadre du réseau NATURA 2000 ne doivent pas conduire à interdire les activités humaines et précise que la chasse ne constitue pas de perturbation : donc il n'y a aucune restriction concernant la pratique de la chasse dans un îlot de vieillissement. Après avoir eu connaissance de ces informations, le conseil municipal a accordé 1 ha de la forêt communale à Dame nature, nous n'allons pas la contrarier pendant 30 ans et peut-être qu'elle nous récompensera en abritant des espèces menacées.



photo CRPF

Réunion des élus - juillet 2009

Puis il y a eu la réunion du Comité de Pilotage le 12 février 2009 à la Préfecture de Belfort. Ce comité était géré par l'administration. J'ai pensé que nous, les gens de terrain, étions plus concernés et que c'était nous qui devions discuter, préserver, valoriser et surtout aménager nos territoires. Je me suis portée candidate à la Présidence.

Nous avons beaucoup de choses à mettre en oeuvre et le Centre Régional de la Propriété Forestière y travaille. Nous pouvons remercier Monsieur Damien CHANTERANNE, animateur, pour son implication et son bon sens.

Nous aurons une réunion en fin d'année pour validation de la Charte. Il y a encore quelques points à discuter avec l'administration, mais je pense que le bon sens l'emportera.

Donc rendez-vous après les vacances, profitez bien de la nature, préservez là : nous passons, elle reste.

Mme Renée Humbert,
Maire de Lamadeleine-Val-des-Anges

Le programme LIFE est financé par : la commission européenne, le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence de l'eau Seine Normandie et le Conseil Régional de Bourgogne.

Coordination du programme : Parc naturel régional du Morvan - www.liferuisseaux.org

Opérateur et contact local : Office National des Forêts - cellule environnement - Place de la Révolution Française - 90000 Belfort
tél 03 84 90 30 90 - fax : 03 84 54 03 13 - en partenariat avec le CRPF animateur du site Natura 2000.



Contact : **Damien CHANTERANNE**
CRPF de Franche-Comté
6, rue Proudhon - 90000 BELFORT
Tél : 03 84 58 09 17 / Fax : 03 84 58 98 59 /
e-mail : damien.chanteranne@crpf.fr

